



## COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

DU 19 août 2025 AU 9 décembre 2025

### LA MUNICIPALITÉ DÉCIDE

#### 19 AOÛT 2025

---

**S-Z Sanitaire Chauffage Sàrl, offre No 2024-0030 pour le remplacement de deux WC et d'un urinoir au chalet des Martinaux**

D'adjuger à la société S-Z Sanitaire Chauffage Sàrl les travaux pour le remplacement de deux WC au chalet des Martinaux pour un montant de Fr. 4'122.- (TTC).

**Meier Carrelages Sàrl, offre pour la réfection du carrelage des parties WC, douches et lavabos du Chalet des Martinaux**

D'adjuger à la société Meier Carrelages Sàrl les travaux de réfection du carrelage des parties WC, douches et lavabos du Chalet des Martinaux pour un montant de Fr. 14'865.30 (TTC).

**Giron du Chablais 2026, soutien**

De confirmer au Giron du Chablais 2026 qu'elle donne suite à sa demande de soutien pour le Giron des jeunes 2026 en lui accordant une participation financière à hauteur de Fr. 1.- par habitant, soit Fr. 1'014.-.

**Esplanade Aménagement SA, offre pour la révision du plan des limites de construction à la route - Prestations optionnelles pour Morcles et Lavey-les-Bains**

D'adjuger à la société Esplanade Aménagement SA les prestations optionnelles pour la révision du plan des limites de construction à la route pour Morcles et Lavey-les-Bains pour un montant de Fr. 2'500.- (TTC).

**RWB Vaud SA, offre pour l'approbation du dossier par le Département - révision du PACom**

D'adjuger à la société RWB Vaud SA le mandat pour l'approbation du dossier par le Département concernant la révision du PACom pour un montant de Fr. 2'383.61 (TTC).

**Rallye du Chablais, 22ème Rallye du Chablais 2026**

D'autoriser la fermeture des routes suivantes dans le cadre des épreuves du 22ème Rallye du Chablais qui aura lieu le 30 mai 2026 : - Route de Lavey - Route du Couvert - Pont du Courset.

## 16 SEPTEMBRE 2025

---

### **Alder + Eisenhut AG, offre No MAT A25062003 pour le changement des engins de gymnastique de la salle polyvalente**

D'adjuger à la société Alder + Eisenhut AG les travaux pour le changement des engins de gymnastique de la salle polyvalente pour un montant de Fr. 7'346.20 (TTC). Les travaux seront effectués et facturés en 2026.

### **Direction générale de la mobilité et des routes, demande d'intervention urgente sur l'état de la route de déviation pour accéder à Morcles**

De demander à la Direction générale de la mobilité et des routes l'intervention urgente de leurs services afin d'envisager la pose d'un enrobé sur la route de déviation pour accéder à Morcles. En effet, l'état particulièrement dégradé de ce tronçon a été signalé à plusieurs reprises. Ce dernier engendre des conditions de circulation difficiles et suscite de nombreuses plaintes des habitants de Morcles, qui empruntent quotidiennement cette voie de déviation. L'arrivée prochaine de la saison hivernale, qui risque d'accélérer encore la dégradation de la chaussée, rend l'intervention d'autant plus urgente. La pose d'un enrobé permettrait d'améliorer significativement la sécurité des usagers, tout en préservant leurs véhicules et en limitant l'usure de l'infrastructure.

## 30 SEPTEMBRE 2025

---

### **Evolution Bois, devis No 2025-183 concernant la réfection de la toiture de la fontaine de Lavey-les-Bains**

D'adjuger à la société Evolution Bois les travaux pour la réfection de la toiture de la fontaine de Lavey-les-Bains pour un montant de Fr. 9'565.70 (TTC).

## 14 OCTOBRE 2025

---

### **Maurice Chesaux, triennale 2022-2024 – classement**

D'informer M. Maurice Chesaux qu'elle a appris qu'il a obtenu la note de 7.985 dans le cadre du classement pour la Triennale 2022-2024. Elle souhaite le féliciter et le remercier pour la qualité de son travail. A cette occasion elle lui alloue la somme de Fr. 400.-.

### **Signal AG, offre No 0358201 pour la fourniture de panneaux de mise à ban - interdiction de camper**

D'adjuger à la société Signal AG la fourniture de panneaux de mise à ban avec "Interdiction de camper" au couvert des Amoureux pour un montant de Fr. 895.05 (TTC).

## 28 OCTOBRE 2025

---

### **Ellgass - Plastiline SA, devis No ELL/SO202521285 pour l'entretien du marquage et de la signalisation**

D'adjuger à la société Ellgass - Plastiline SA les travaux d'entretien du marquage et de la signalisation pour un montant de Fr. 5'423.05 (TTC).

## 11 NOVEMBRE 2025

---

### **RWB Vaud SA, réfection urbanistique de la Rue Centrale et la Route du Collège**

D'adjuger le marché pour le mandat d'étude d'ingénieur pour la réfection urbanistique de la Rue Centrale et la Route du Collège à la société RWB Vaud SA selon leur offre pour un montant de Fr. 75'311.25 (HT).

## 25 NOVEMBRE 2025

---

### **eSéances by Artionet, offre No 2085060019 pour l'installation du programme eSéances**

D'adjuger à la société eSéances by Artionet le mandat pour l'installation du programme eSéances pour un montant de Fr. 12'872.23 (TTC).

## 9 DÉCEMBRE 2025

---

### **MHM, devis No 2025-026 pour le pilotage de l'horloge mécanique du clocher du Temple**

D'adjuger à la société MHM les travaux pour le pilotage de l'horloge mécanique du clocher du Temple pour un montant de Fr. 4'820.- (TTC).

### **Futurostep, convention de partenariat et lettre d'intention**

De valider la proposition de convention de partenariat et la lettre d'intention fixant les intentions de la société Cimo Compagnie industrielle de Monthey SA dans le cadre du projet Futurostep.

# LA MUNICIPALITÉ PREND ACTE

## 19 AOÛT 2025

---

### **DGMR, loi sur la mobilité et les transports publics**

D'un e-mail de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) qui l'informe de la répartition provisoire du montant de la contribution financière du Canton en faveur des lignes de trafic régional et assimilé, ainsi que la participation financière à charge des bassins et des communes pour l'exercice 2026. Pour le Chablais, la part nette des communes est passée de 8 millions pour 2025 à 8.6 millions pour 2026. Pour la commune de Lavey-Morcles cela représente un montant de Fr. 74'965.40. Divers faits marquants qui affecteront l'année 2026 sont également énumérés.

### **OFCO, autorisation du nouveau réservoir de Morcles**

D'une lettre de l'Office de la consommation (OFCO) qui l'autorise à effectuer les travaux pour le nouveau réservoir de Morcles. Une synthèse avec les différents services de l'Etat concernés par ce projet fait partie intégrante de l'autorisation. Le projet prévoit la construction d'un nouveau réservoir à Morcles avec un volume total de 180 m3 et inclut aussi un traitement UV à l'arrivée des sources dans l'ouvrage.

## **ECA, participation financière pour nouveau réservoir de Morcles**

D'une lettre de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) qui lui annonce une participation financière à hauteur de Fr. 297'200.- pour la construction du nouveau réservoir de Morcles.

## **Justice de Paix du district d'Aigle, mise à ban interdiction de stationner parcelle No 855**

De la décision de la Justice de paix du district d'Aigle d'interdire à quiconque - ayants droit exceptés - de stationner sur la parcelle No 855, sous peine d'amende selon la loi sur les contraventions. Elle autorise la partie requérante, à doter, à ses frais, les endroits et places soumis à réglementation, de panneaux adéquats indiquant le type d'interdiction.

## **04 SEPTEMBRE 2025**

---

## **Chablais Région, dépôt officiel de la SRGZA du Chablais vaudois**

D'un e-mail de Chablais Région qui l'informe que la stratégie de gestion des zones d'activités (SRGZA) a été officiellement déposée, simultanément avec celles de Région Gros-de-Vaud et Région de Nyon, pour approbation par le Conseil d'Etat. Elle précise également que la région du chablais est la seule où toutes les communes concernées ont accepté la SRGZA. Par ailleurs, elle lui transmet également le communiqué de presse du Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud relatif à ce sujet.

## **16 SEPTEMBRE 2025**

---

## **Frédéric Borloz, décision sur le décompte final des péréquations 2024**

D'une lettre de M. Frédéric Borloz, Chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, qui lui fait part de sa décision concernant le décompte définitif de la péréquation 2024 (péréquation intercommunale et réforme policière). Pour la commune de Lavey-Morcles, le total de la participation à la cohésion sociale se monte à Fr. 358'052.-, le total net de la péréquation directe se monte à Fr. 472'386.- et le total de la facture policière se monte à Fr. 69'583.-. Le total de la péréquation et factures cantonales se monte à Fr. 44'751.-.

## **30 SEPTEMBRE 2025**

---

## **DGAIC, gestion des écoulements sur la chaussée - modification des pratiques**

D'une lettre de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) qui l'informe sur la modification de la répartition des tâches relatives à la gestion des écoulements sur la chaussée sans atteinte à l'environnement. Elle l'informe que les écoulements d'hydrocarbures ou d'autres liquides provenant de véhicules sur la chaussée représentent une grande part des interventions des Services de défense d'incendie et secours (SDIS). Le système de milice est aujourd'hui très sollicité par ce type d'événements et a atteint ses limites. De ce fait, afin de soulager les interventions des sapeurs-pompiers, à partir du 1er octobre 2025, c'est le gestionnaire de l'infrastructure, soit la DGMR ou la voirie communale (en fonction du statut de la chaussée) qui sera informé et sollicité pour ces interventions. L'entité correspondante sera responsable d'assurer la remise en état correcte de la chaussée, ainsi que la mise en place de la signalisation de danger adéquate.

## 14 OCTOBRE 2025

---

### **AGEPP SA, changement à la direction de la société**

D'un e-mail de la société AGEPP SA qui l'informe que M. Jean-François Pilet, directeur de la société, prendra sa retraite. Pour lui succéder, le Conseil d'administration a nommé M. Daniel Clément qui assurera la direction à partir du 1er octobre 2025 tout en poursuivant son mandat actuel de direction pour le compte d'EnergieÔ SA. Le Conseil d'administration d'AGEPP SA adresse ses plus sincères remerciements à M. Pilet pour son engagement exemplaire depuis 2005.

### **Justice de Paix du district d'Aigle, mise à ban interdiction de stationner parcelle No 426**

De la décision de la Justice de paix du district d'Aigle d'interdire à quiconque - ayants droit exceptés - de stationner sur la parcelle No 426, sous peine d'amende selon la loi sur les contraventions. Elle autorise la partie requérante, à doter, à ses frais, les endroits et places soumis à réglementation, de panneaux adéquats indiquant le type d'interdiction.

## 11 NOVEMBRE 2025

---

### **DGE, Le courset - réfection des murs, perré et seuils**

D'une lettre de la Direction générale de l'environnement (DGE) qui l'informe que le secteur 3 des lacs et cours d'eau procédera prochainement à la réfection des ouvrages du Courset, afin de maintenir l'état général du tronçon corrigé dans ce secteur et garantir la pérennité des ouvrages existants. Le démarrage des travaux est planifié dès le 3 novembre 2025 pour une durée totale d'environ 3 à 4 semaines.

## 25 NOVEMBRE 2025

---

### **Football-Club Saint-Maurice, demande d'utilisation du terrain de football de Lavey-Village pour les entraînements du FC Saint-Maurice**

D'une lettre du Football-Club Saint-Maurice qui lui demande l'autorisation d'utiliser le terrain de football communal de Lavey pour certains entraînements de ses équipes, en particulier de ses équipes juniors. Il souhaiterait également savoir s'il serait envisageable, à moyen terme, de prévoir un investissement pour l'éclairage nocturne du terrain. L'entretien régulier du terrain resterait naturellement à la charge de la commune, tandis que le FC Saint-Maurice se propose de prendre en charge le traçage des lignes et la coordination liée à l'utilisation du site. De plus, il demande la mise à disposition d'un petit local ou d'un espace de rangement sur place, afin d'y entreposer un minimum de matériel nécessaire aux entraînements.

### **DGAIC, Arrêtés communaux d'imposition 2026**

D'une lettre de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) qui l'informe que l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 a été approuvé par le Chef de Département en charge des relations avec les communes.

### **DSAS, décision décompte final 2024 PCS**

D'une lettre du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) qui lui transmet la contribution définitive à la participation à la cohésion sociale pour l'année 2024. Pour la

Commune de Lavey-Morcles le montant final est de Fr. 358'052.00. Le solde à recevoir est de Fr. 85'647.80.

**Direction générale de la mobilité et des routes, convention de financement - réaménagement de la Route Neuve**

De la convention de financement entre la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), Chablais Agglo et elle-même concernant le réaménagement de la Route Neuve. Le subventionnement maximal est de Fr. 381'000.-.

**9 DÉCEMBRE 2025**

---

**Radio Chablais, participation financière communale annuelle 2025**

D'une lettre de la société Radio Chablais SA qui lui propose de maintenir la participation communale à Fr. 3.- par habitant.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :  La Secrétaire : 

Mario Da Silva  Alexandra Robyr

The seal of the Municipality of Lavey-Morcles is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, with the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' written across it. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE DE LAVEY-MORCLES'.